Nations Unies



# Conseil de sécurité

*Provisoire*



Soixante-neuvième année

**7094**e séance

Lundi 13 janvier 2014, à 10 heures

New York

| | | |
|---|---|---|
| *Président* : | Le prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein | (Jordanie) |
| *Membres* : | Argentine | Mme Perceval |
| | Australie | Mme King |
| | Chili | M. Errázuriz |
| | Chine | M. Liu Jieyi |
| | États-Unis d'Amérique | Mme Power |
| | Fédération de Russie | M. Churkin |
| | France | M. Araud |
| | Lituanie | Mme Murmokaitė |
| | Luxembourg | Mme Lucas |
| | Nigéria | M. Sariki |
| | République de Corée | M. Oh Joon |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | Sir Mark Lyall Grant |
| | Rwanda | M. Gasana |
| | Tchad | M. Cherif |

## Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secréatire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopératioon pour la République démocratique du Congo et la région (S/2013/773)



14-20509 (F)







*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**La situation concernant la République démocratique du Congo**

**Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2013/757)**

**Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (s/2013/773)**

**Le Président** (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Martin Kobler, Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite Mme Mary Robinson, Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à Mme Robinson, qui participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Kinshasa.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/757, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

J'appelle aussi l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/773, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

Je donne maintenant la parole à M. Kobler.

**M. Kobler** (*parle en anglais*) : Pour commencer, j'adresse mes plus vives félicitations à la Jordanie à l'occasion de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. Par ailleurs, je souhaite plein succès à tous les nouveaux membres du Conseil de sécurité, et je présente mes meilleurs vœux à ceux qui célèbrent l'anniversaire du Prophète aujourd'hui.

(*l'orateur poursuit en français*)

Il y a tout juste un mois que je faisais au Conseil le point sur les derniers faits politiques et militaires survenus en République démocratique du Congo. Cela démontre le profond intérêt du Conseil pour la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Aujourd'hui, je partagerai avec le Conseil un aperçu des derniers faits survenus en République démocratique du Congo et des perspectives pour 2014.

Là où j'employais le futur, je peux aujourd'hui utiliser le présent, voire le passé. Le dialogue de Kampala s'est conclu à Nairobi. Les Forces armées de la République démocratique du Congo soutenues par la Brigade d'intervention de la Force conduisent des opérations ciblées contre les groupes armés. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo a adopté son nouveau plan de désarmement, démobilisation et réintégration. Enfin, en ce moment même, la MONUSCO est en plein redéploiement vers l'est pour renforcer sa présence civile dans les zones touchées par les conflits. Certes, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir, mais il ne fait aucun doute que nous avançons.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Néanmoins, il convient de se montrer prudent. Après les incidents de sécurité du 30 décembre, l'optimisme suscité par la conclusion du dialogue national, la défaite du Mouvement du 23 mars (M23) et la tournée du Président Kabila dans l'est du pays a en quelque sorte fait place à un sentiment de fragilité. Par conséquent, nous devons être plus que jamais déterminés à faire en sorte que les résultats obtenus ne soient pas réduits à néant.

L'année 2013 a été marquée par trois faits importants : la signature de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région; l'adoption de la résolution 2098 (2013) portant création de la Brigade d'intervention spéciale, dotée d'un mandat robuste; et la cohésion internationale sans faille, bien illustrée par l'équipe des Envoyés spéciaux.

Qu'il me soit permis de souligner les efforts inlassables de la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^me^ Mary Robinson, qui, de concert avec les Envoyés spéciaux de l'Union africaine, de l'Union européenne et des États-Unis, a créé une dynamique positive et rassemblé les principales parties prenantes dans le cadre d'un dialogue ouvert et continu en vue d'établir une paix et une stabilité durables. Nous coopérons de manière très étroite et exemplaire.

L'année 2013 a également été une année de grandes réalisations pour la MONUSCO. Nous avons pu mener des opérations militaires plus énergiques. Nous avons indiqué clairement qu'il n'y aurait pas de cohabitation avec quelque groupe armé que ce soit. Notre position est claire : nous ne sommes pas en République démocratique du Congo pour réagir, mais pour agir; nous n'y sommes pas pour dissuader, mais pour prévenir; et nous ne faisons pas que maintenir la paix. Nous devons faire de la paix une réalité à long terme. Grâce à la brigade d'intervention de la Force et à nos drones non armés, tous les groupes armés savent désormais que nous avons la volonté et les moyens de lancer des actions vigoureuses à n'importe quel moment. Au cours des prochaines semaines, nous achèverons l'examen de notre déploiement militaire dans l'est du Congo. Nous disposerons alors d'une force plus souple; elle doit être plus agile, prête à se déployer au moment voulu et là où les civils sont menacés. C'est le nouveau paradigme de la Force. Nos règles d'engagement sont claires. Notre mandat est clair. Notre détermination est claire.

Après la défaite militaire du M23, il importe désormais de mettre en œuvre les déclarations de Nairobi. Selon des rapports dignes de foi, le recrutement militaire du M23 n'a pas cessé après la signature des déclarations de Nairobi. D'autres rapports fiables font état de nouvelles activités du M23 en Ituri, dans le nord-est du Congo. J'appelle le Gouvernement de la République démocratique du Congo à mettre en œuvre les déclarations de Nairobi et à accélérer le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) des ex-combattants du M23. En même temps, j'appelle les Gouvernements ougandais et rwandais à faire tout leur possible pour empêcher des éléments du M23 d'abriter ou de former des troupes sur leur territoire. Nous ne devons pas tolérer une réémergence militaire du M23.

Pour appuyer pleinement le Gouvernement congolais et s'acquitter des responsabilités que lui confère son mandat, la MONUSCO a redéfini et rationalisé ses priorités sur trois grands axes : la sécurité et la protection, la stabilisation des zones touchées par le conflit et la mise en œuvre de l'accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Je vais maintenant parler de ces trois axes.

Premièrement, s'agissant de la sécurité et la protection, la présence de groupes armés est encore forte – trop forte. Nous devons maintenir notre élan. Les premières opérations contre les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) ont permis de dégager quelques positions. D'autres opérations sont en cours d'élaboration. Mais ces opérations ne peuvent réussir que si elles sont menées conjointement avec l'armée congolaise. J'encourage les forces congolaises à faire plus et à intensifier la planification et l'exécution conjointes des opérations contre les FDLR. À vrai dire, cependant, il sera difficile d'éliminer complètement les FDLR par le seul biais d'actions militaires. En exerçant des pressions militaires, on ne doit laisser d'autre choix aux FDLR que d'abandonner le maquis. Ses dirigeants ne doivent avoir d'autre choix que de se rendre. Son idéologie raciste ne doit avoir d'autre choix que de disparaître. C'est le message clair envoyé pour 2014, année du vingtième anniversaire du génocide au Rwanda.

Les Forces démocratiques alliées (ADF) continuent de terroriser les civils dans l'Ituri et le nord-est de la République démocratique du Congo. Le 13 décembre, par exemple, dans une zone contrôlée par les ADF, 21 dépouilles, dont celles de huit bébés, de très jeunes enfants et de femmes enceintes, ont été retrouvées mutilées et, parfois même, décapitées. Trois des enfants auraient été violés avant d'être assassinés. Je me suis rendu dans les zones contrôlées par les ADF ces derniers jours. Les ADF continuent de semer la terreur et l'horreur. Le 23 décembre, elles ont attaqué les forces congolaises dans les zones de Kamango et de l'Ituri, près de la frontière ougandaise. Avec l'aide de la brigade d'intervention de la Force, l'ordre a pu être rétabli. Il devrait y avoir bientôt de nouvelles actions militaires contre les ADF.

En 2013, 151 enfants, dont des bébés pris entre des feux croisés et des écoliers exécutés sommairement, ont été tués ou mutilés du fait de la violence liée au conflit; les documents de la MONUSCO indiquent que 206 mineures auraient été violées par des parties au conflit, et ce n'est là que la pointe de l'iceberg. Leur

enfance a été détruite; leur avenir ploie brutalement sous un lourd fardeau. Nous ne pouvons pas et ne devons pas garder un silence passif. C'est la raison même pour laquelle le Conseil nous a envoyés en République démocratique du Congo.

Après les incidents de sécurité survenus à Kinshasa et à Lubumbashi le 30 décembre, des groupes armés et les forces nationales de sécurité auraient de nouveau commis des violations des droits de l'homme dans l'Ituri et le Katanga. Il existe un niveau de tolérance zéro, notamment pour les violences sexuelles et la violence contre les enfants en période de conflit. Nous devons aider les autorités et le peuple congolais à veiller à ce que les auteurs de ces crimes soient tenus pour responsables et traduits en justice. Je suis encouragé par le fait que la loi d'amnistie soumise au Parlement, comme cela a été promis à Nairobi, ne s'appliquera pas aux auteurs de violations flagrantes des droits de l'homme.

Je suis heureux d'annoncer que, lors d'une réunion du Cabinet tenue le 26 décembre, le Gouvernement congolais a adopté le troisième plan national de DDR. Il a également présenté une loi d'amnistie au Parlement afin de préparer la voie au retour des ex-combattants qui se sont réfugiés à l'étranger. J'appelle cependant le Gouvernement à accélérer la mise en œuvre du plan de DDR afin de permettre aux combattants qui ont déposé les armes de se réinsérer dans la vie civile. Comme on l'a vu ces derniers mois, notre stratégie continue de chercher à neutraliser les menaces grâce, d'une part, à notre présence militaire, et d'autre part en encourageant le désarmement volontaire.

Entre-temps, près de 8 000 combattants se sont rendus. C'est une bonne chose, et nous encourageons les défections. Ceux qui se sont rendus – en plus des ex-combattants du M23 en République démocratique du Congo, en Ouganda et au Rwanda – doivent être réintégrés dans la société, mais le processus de DDR est bien trop lent.

Deuxièmement, la force n'est pas la seule solution. La composante civile de la Mission devient plus active. Il est indispensable de stabiliser les zones libérées du contrôle des groupes armés. Notre nouveau plan d'appui à la stabilisation a été soumis au Gouvernement et à l'ensemble de nos partenaires internationaux. Ce cadre directeur réunit le Gouvernement, la MONUSCO, les organismes des Nations Unies et mes organisations non gouvernementales. J'appelle tous les États Membres à appuyer la mise en œuvre de la stratégie de stabilisation en finançant les programmes de stabilisation, y compris les îlots de stabilité. À cette fin, les îlots de stabilité ne sont pas qu'un concept. Ce sont des zones où les hommes et les femmes peuvent se rendre dans leurs champs et au marché sans craindre d'être dévalisés, violés ou enlevés. Mais soyons honnêtes – ce ne sont pas encore des territoires où les enfants vont à l'école, où la police assure une protection fiable, où l'administration fonctionne sans entrave et où les femmes peuvent accoucher sans danger.

Il faut redéployer dans ces îlots de stabilité des fonctionnaires payés régulièrement, des agents des forces de sécurité et de police, ainsi que des fournisseurs de services sociaux et médicaux, afin de recommencer la prestation des services publics de base. Ces îlots requièrent un engagement durable, non seulement pour rétablir brièvement mais aussi pour consolider de manière permanente l'autorité de l'État sur ces zones. L'ONU ne peut pas et ne doit pas assumer les fonctions de l'État. Nous avons besoin de l'engagement ferme et durable des autorités congolaises.

Troisièmement, conformément aux engagements nationaux pris par le pays, 2014 doit être l'année d'une réforme continue. Je salue l'allocution à la nation du Président Kabila dans laquelle il a réitéré que la réforme du secteur de la sécurité doit rester une des premières priorités. La réforme de l'armée et des forces de défense congolaises ne sera réalisable que par le changement des mentalités et de l'état d'esprit.

La paix dans l'est de la République démocratique du Congo ne durera que si l'on remédie aux causes profondes du conflit. Le rétablissement de l'autorité de l'État ne suffira pas. Seules la coopération régionale et la bonne gouvernance procureront à la population les dividendes de la paix qu'elle attend.

Je voudrais mentionner une priorité importante pour 2014. La légalisation et la réglementation de l'exploitation et du commerce des ressources minières augmenteront considérablement les recettes de l'État et permettront au Gouvernement de disposer de plus de moyens de gouverner.

Le défi consistera à mettre en place un système de validation des minerais certifiant que leur extraction s'est faite sans travail des enfants et qu'ils ne financent pas le conflit, conformément aux normes internationales. Les richesses naturelles du Congo l'aideront ainsi à financer la lutte contre les problèmes socioéconomiques dans le pays. Bien sûr, cela doit se faire en partenariat

avec les Gouvernements de la République démocratique du Congo et des États voisins et le secteur privé, et avec l'aide de la communauté internationale.

Comme je l'ai souligné au début de mon intervention, les institutions démocratiques en République démocratique du Congo restent fragiles. Le 30 décembre dernier, un groupe d'assaillants a mené une attaque coordonnée contre les locaux de la radio et de la télévision nationales, le Ministère de la défense et l'aéroport de Kinshasa. Des attaques simultanées se sont produites à Kindu et Lubumbashi. Ces attaques montrent clairement qu'il faut accélérer les réformes, notamment sur l'état de droit, la bonne gouvernance et la décentralisation, mais aussi procéder à la nomination du nouveau gouvernement annoncé.

Sur le plan électoral, le budget national, qui est actuellement débattu par le Parlement, devrait permettre de financer la Commission électorale nationale indépendante à hauteur de 260 millions de dollars, dont 40 millions en provenance de fonds extérieurs. À la fin de cette année, les élections locales devraient lancer le cycle électoral, dont le point culminant sera l'élection présidentielle de 2016.

La paix et la prospérité vont de pair. Faire de Goma un pôle économique pourrait être un premier pas dans la bonne direction. La modernisation de l'aéroport de cette ville et l'amélioration des infrastructures routières joueront un rôle décisif dans la création d'un climat propice à la coopération commerciale et économique. La population de l'ensemble de la région en recueillera les fruits. Nous avons présenté des propositions à la communauté des donateurs à ce sujet, en faveur desquelles je vais continuer de militer.

Il est primordial de renforcer et d'intégrer davantage la coopération régionale pour instaurer une paix véritable et durable. Pour cela, il faut d'abord qu'il y ait une coopération entre les dirigeants de la région. C'est pourquoi je me rends régulièrement à Kampala et à Kigali. Je m'y trouvais encore la semaine dernière. Je laisse à ma partenaire à la paix, Mary Robinson, le soin d'aborder cette question plus en détail.

La manifestation qui s'est déroulée à Goma le 10 janvier, durant laquelle des manifestants se sont emparés de plusieurs véhicules des Nations Unies, a montré qu'il reste beaucoup à faire pour rétablir la confiance de part et d'autre de la frontière. La MONUSCO et moi-même nous inscrivons clairement en faux contre les connotations racistes ou ethniques de cette manifestation.

Pour relever les défis qui accompagnent l'année 2014, la MONUSCO doit s'adapter. Le mandat que nous a confié le Conseil nous enjoint clairement de concentrer nos efforts là où le besoin s'en fait le plus sentir. À Kinshasa, le siège de la Mission, où les effectifs ont été réduits, deviendra un centre plus efficace et plus ciblé de coopération à l'échelle nationale avec le Gouvernement congolais, les membres de l'équipe de pays des Nations Unies et les autres partenaires nationaux et internationaux.

Au moment où je prends la parole devant le Conseil, le personnel de la MONUSCO est en train d'être redéployé là où sa présence est cruciale, dans les zones touchées par le conflit armé dans l'est du pays. D'ici au mois de juillet, les deux tiers de notre personnel spécialisé participeront aux opérations que mène la Mission dans l'est de la République démocratique du Congo.

Il est besoin de davantage de spécialistes des affaires civiles, d'experts des droits de l'homme, d'agents de police, d'analystes politiques et d'ingénieurs dans l'est du pays – non pour gagner une guerre, mais pour obtenir une paix durable. Dans les provinces de l'ouest, des antennes exerceront des fonctions de surveillance et de signalement réduites, et ce, afin que la MONUSCO soit présente sur tout le territoire de la République démocratique du Congo, tandis que nous nous efforcerons de transférer une grande partie des tâches et responsabilités liées aux programmes à l'équipe de pays.

Le transfert des tâches et responsabilités est un aspect stratégique de la reconfiguration. La MONUSCO ne peut seule faire en sorte que le chemin vers la paix globale et durable soit couronné de succès. Ce n'est qu'ensemble, le système des Nations Unies uni dans l'action, et avec l'aide de nos partenaires nationaux et internationaux, que nous le pouvons.

(*l'orateur poursuit en français*)

Monsieur le Président, il me reste à vous remercier et à remercier l'ensemble du personnel des Nations Unies pour son engagement quotidien et sa détermination ardue à travailler, même dans des circonstances parfois difficiles, à une paix durable en République démocratique du Congo. Plus particulièrement, je voudrais exprimer mon immense reconnaissance pour le travail et l'engagement des volontaires des Nations

Unies. Ils représentent plus d'un tiers du personnel international de la MONUSCO. Ils en sont l'énergie et l'esprit vibrants.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Je remercie une nouvelle fois le Conseil de son appui constant.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je remercie M. Kobler de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^me^ Robinson.

**M^me^ Robinson** (*parle en anglais*) : Je commencerai par souhaiter au Conseil de sécurité une très heureuse et fructueuse nouvelle année. Je souhaite à mon tour la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil.

J'ai l'honneur aujourd'hui de m'adresser au Conseil depuis Kinshasa, où je rencontre les hauts responsables du pays afin de faire avancer la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Je dois rencontrer le Président Kabila dans l'après-midi, et il est donc possible qu'il me faille m'éclipser avant la fin de la présente séance. J'en suis désolée, mais je suis certaine que les membres du Conseil comprendront.

Mon dernier exposé au Conseil, le 11 décembre, était intervenu au lendemain de la défaite militaire infligée au Mouvement du 23 mars (M23) et juste avant la conclusion du dialogue de Kampala, qui a vu la signature par le Président Yoweri Museveni et la Présidente Joyce Banda de plusieurs déclarations à Kampala, le 12 décembre, ainis que je l'avais prédit.

La réalité actuelle est que l'atmosphère positive qui régnait alors a disparu, comme l'a souligné Martin Kobler. La région est à nouveau en proie à des troubles. Le 25 décembre, les rebelles des Forces démocratiques alliées ont attaqué la ville de Kamango, attaque durant laquelle plus de 50 personnes ont été tuées. Le 30 décembre, les Forces armées de la République démocratique du Congo ont repoussé une série d'attaques coordonnées à Kinshasa, Lubumbashi et Kindu, manœuvres qui ont provoqué la mort de plus de 100 personnes. Mon collègue l'a expliqué plus en détail. Dans le même temps, comme le savent les membres du Conseil, la crise s'est poursuivie en République centrafricaine, et des combats ont éclaté au Soudan du Sud entre les forces gouvernementales et les rebelles loyaux à l'ancien Vice-Président, Riek Machar.

À l'approche du premier anniversaire de sa signature, et en dépit de la fragilité de la situation dans la région, l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération reste notre meilleur espoir d'instaurer une paix, une sécurité, une coopération et un développement durables dans la région des Grands Lacs. Cependant, il est essentiel que le rythme de mise en œuvre de cet accord s'accélère afin d'en optimiser les effets.

Au cours des 12 mois écoulés, les signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération ont accompli quelques progrès modestes dans la mise en place des instruments et outils nécessaires à sa mise en œuvre. En République démocratique du Congo, le Mécanisme de suivi national, créé par le Président Kabila afin de superviser la mise en œuvre des engagements nationaux, est opérationnel mais doit être renforcé. En outre, un dialogue national ayant vu la participation de la majorité des partis politiques a été organisé, et un comité de suivi coprésidé par les Présidents des deux chambres de l'Assemblée nationale a été mis sur pied pour assurer le suivi de la mise en œuvre des conclusions issues de ce dialogue. Nonobstant la défaite militaire du M23, le dialogue de Kampala entre le Gouvernement et les groupes rebelles du M23 a trouvé une issue politique, indispensable pour de bonnes perspectives d'avenir.

Au niveau régional, le Comité d'appui technique a été créé en mai. Il s'est attaché à définir des critères régionaux, qui ont été adoptés par les chefs d'État durant la deuxième réunion du Mécanisme de suivi régional, organisée en septembre à New York. Les 8 et 9 janvier, le Comité d'appui technique a achevé la mise au point d'un plan d'action, prévoyant 15 activités prioritaires, qui sera présenté pour adoption à la prochaine réunion du Mécanisme de suivi régional, prévue le 30 janvier à Addis-Abeba, durant le Sommet de l'Union africaine.

Le plan d'action a été élaboré autour des sept engagements régionaux et des critères y afférents qui ont été approuvés par le Mécanisme de suivi régional en septembre 2013. À chaque engagement et pour chacun des critères régionaux correspond un tableau où figure une liste d'activités à entreprendre avant septembre 2014. Il est donc clair que les parties prennent le processus en main, qu'elles ont la volonté d'agir et qu'elles sont prêtes à accepter un suivi de leur action et à en porter la responsabilité, ce qui constitue à mon sens une avancée solide.

Si tous les progrès que je viens de mentionner représentent d'importants pas en avant, il est maintenant capital que les signataires s'attèlent exclusivement à la

mise en œuvre des engagements nationaux et régionaux afin que la paix donne les fruits escomptés et que les changements promis interviennent réellement dans la région des Grands Lacs.

Au niveau national, il convient d'intensifier et d'accélérer considérablement les efforts de réforme du secteur de la sécurité. Ce serait essentiel pour étendre l'autorité de l'État, en particulier dans l'est de la République démocratique du Congo. Une autre priorité importante est, ainsi que l'a dit Martin Kobler, de mettre en œuvre rapidement un programme efficace de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) afin de désarmer et de réintégrer les ex-combattants du M23, y compris ceux qui se trouvent en Ouganda et au Rwanda, ainsi que tous les autres combattants qui se sont rendus volontairement. Une présence prolongée de ces ex-combattants dans les zones de cantonnement, sans réintégration, pourrait avoir pour effet d'inciter certains d'entre eux à rejoindre un groupe armé. Il n'y a donc pas de temps à perdre.

Si le Parlement congolais adoptait la loi d'amnistie, ce qui est grandement à espérer, l'urgence qu'il y a à traiter les cas relevant du programme de DDR se ferait encore plus pressante. En outre, il deviendrait primordial que la Commission nationale électorale indépendante tienne des élections locales crédibles, dans les temps, à la fin de l'année. J'ai eu un entretien positif avec l'abbé Apollinaire Malu Malu Muholongu et des membres de la Commission ce matin, dans lequel j'ai appelé à plus de clarté s'agissant du calendrier électoral et des dispositions budgétaires.

Même si c'est au Gouvernement congolais d'honorer et de prendre en charge ces engagements, il est clair que ce processus nécessiterait l'appui des donateurs qui se sont déjà dit prêts à entamer une collaboration avec les autorités. Durant mon déplacement actuel en République démocratique du Congo, j'ai invité le Gouvernement à désigner le plus rapidement possible un interlocuteur chargé de parlementer et de travailler avec les partenaires internationaux, notamment pour mettre au point un mécanisme de responsabilisation partagée.

J'ai également incité le Gouvernement à aligner les rôles et responsabilités au sein du comité de suivi des concertations nationales sur celles du Mécanisme de suivi national en vue d'une plus grande cohérence entre ces structures et pour éviter d'éventuels doubles emplois. J'ai également insisté sur la nécessité d'associer étroitement la société civile au processus de mise en œuvre des engagements nationaux, en tirant parti, notamment, du mécanisme consultatif qui existe déjà dans le cadre du Mécanisme de suivi national.

Au niveau régional, les pays signataires doivent également commencer à concrétiser leurs engagements. Le moment est maintenant venu de travailler à une plus grande intégration économique, notamment en acceptant de mettre en œuvre des initiatives économiques transfrontières, dont profiterait l'ensemble de la région. La Banque mondiale a accepté de financer plusieurs projets régionaux à l'appui de tels efforts. À cet égard, j'ai également l'intention d'organiser, conjointement avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, un forum régional sur l'investissement du secteur privé au premier semestre de cette année. Ce forum s'attachera à faire fond sur les initiatives en cours en vue de multiplier les possibilités d'investissement et de création d'emplois dans la région des Grands Lacs.

Des mesures de confiance concrètes devront être prises par les pays de la région, qui devront notamment s'assurer qu'aucun d'entre eux n'abrite des indvidus responsables de violations graves des droits de l'homme, n'apporte une quelconque forme d'appui ou d'assistance à des groupes armés ou n'intervient dans les affaires d'un pays voisin. Comme mon partenaire pour la paix, Martin Kobler, l'a indiqué, il existe des preuves inquiétantes de ce que ces engagements ne sont pas encore pleinement honorés par l'Ouganda et le Rwanda.

Un dialogue renforcé entre les dirigeants de la région doit également s'instaurer. À cet égard, j'ai l'intention de contribuer à l'établissement d'un dialogue, par l'entremise d'un médiateur, entre les gouvernements concernés et les différentes parties prenantes, dans le cadre duquel pourraient être examinées certaines des questions difficiles. C'est la concrétisation des engagements nationaux en République démocratique du Congo et des engagements pris au niveau régional qui conduira à une paix durable dans la région et elle ne saurait attendre davantage.

À l'issue de mon déplacement à Kinshasa, je me rendrai à Luanda, demain matin, pour assister au Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs. Là-bas, j'aurai l'occasion d'informer les États membres de la Conférence, qui sont pour la plupart signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, sur le plan d'action qu'ils sont appelés à adopter dans deux semaines environ à la réunion du Mécanisme de suivi régional, à Addis-Abeba. Je répéterai de nouveau

aux ministres et aux chefs d'État le message que j'ai adressé aujourd'hui au Conseil : il est temps de s'atteler aux décisions difficiles qui peuvent véritablement faire changer les choses.

Dans un peu plus de deux semaines, le Mécanisme de suivi régional se réunira pour la troisième fois. Cette réunion se tiendra à Addis-Abeba, en marge du Sommet de l'Union africaine. Les chefs d'État devraient y examiner et adopter le plan d'action aux fins de la mise en oeuvre des engagements régionaux. Il est également prévu qu'ils accueillent à cette occasion le Kenya et le Soudan, les nouveaux signataires de l'Accord-cadre. Enfin, ils examineront ma proposition tendant à organiser un forum sur l'investissement du secteur privé pour la région des Grands Lacs au premier semestre de cette année.

En marge de ce Sommet, je lancerai la plateforme des femmes de la région des Grands Lacs. Il est prévu de faire coïncider ce lancement avec le débat ministériel du Sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba. Grâce à cette plateforme, j'espère contribuer à l'autonomisation des femmes dans la région, afin de leur permettre d'assurer efficacement le suivi et la promotion de l'Accord-Cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, tant au niveau régional qu'en République démocratique du Congo, ainsi que l'application des plans d'action régionaux et nationaux établis au titre de la résolution 1325 (2000) pour lutter contre les violences faites aux femmes, aider les femmes qui subissent ces violences, et permettre aux femmes d'avoir des moyens d'existence, de réaliser tout leur potentiel et d'avoir localement accès à une énergie propre.

Pour terminer, je voudrais rappeler que l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région se trouve désormais à un important tournant. Près d'un an après sa signature, il reste porteur d'une promesse de paix et de stabilité dans la région. Néanmoins, pour réaliser des progrès significatifs, ce qui importe surtout, c'est d'honorer immédiatement tous les engagements pris aux niveaux national et régional pour pouvoir engranger les dividendes concrets de la paix ainsi que des améliorations durables dans la vie des habitants de la région. Je compte sur les membres du Conseil de sécurité pour maintenir leur ferme appui à l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et continuer d'engager tous les signataires à mettre pleinement en œuvre leurs engagements.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je remercie M^me^ Robinson de son exposé.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 10 h 40.*